

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 19-DCM-DGS-086

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 04 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ - Jean-François PLANES - Agnès BIASUTTO - Jean-Michel PEYRATOUT – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Magali VINCENT - Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Patrick ROUAS - Lionel RIQUELME - Valérie AUBRY - Josiane SICCARDI - Viviane TIAR - Céline PRATI-AIGUIER- Denis CHAMBI - Paul MOUROT- Daniel VESSEREAU - Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - Jennifer DELI - François MEURIER.

POUVOIRS : Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Daniel DUVOUX à Paul MOUROT - Dominique ROLLAND à Josiane SICCARDI - Nicole VACCA à Jennifer DELI - Agnès MOSCARDINI à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Stéphane BELTRA

SECRETARE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Il vous a été communiqué en pièces jointes à la convocation du présent Conseil Municipal, le rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération TPM.

Ce rapport d'activités porte sur une année de transition où la métropole de TPM est légalement créée, mais où par convention de gestion, les communes membres continuent de gérer les domaines transférés.

Le rapport porte sur les compétences de l'EPCI suivantes :

- Les transports et les déplacements
- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- L'enseignement supérieur et la recherche
- Le tourisme, l'ouverture maritime et le patrimoine
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des ports
- La culture
- Le sport
- L'habitat
- La politique de la ville
- La voirie
- L'assainissement des eaux usées
- L'environnement et le cadre de vie
- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- La mise en œuvre d'une politique énergétique
- Ainsi que sur les fonctions ressources : finances, ressources humaines, numérique, moyens généraux.

Annexe : Rapport d'activités 2018 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport qui a déjà été présenté devant le conseil communautaire en date du 3 octobre 2019.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.